

# COMPTES AU LIECHTENSTEIN : DÉMENTI DU MINISTÈRE DU BUDGET

**Fisc** | lundi, 17 mars 2008 | par **Nicolas Beau**, **Xavier Monnier**

---

Suite à notre article citant les noms de trois personnalités françaises ayant pu placer leurs sous au Liechtenstein, transmises par les autorités allemandes, le ministère du Budget a apporté, lundi 17 mars, un démenti. « Bakchich » maintient ses informations

## RELIRE L'ARTICLE DE BAKCHICH

### Douillet, Houellebecq et François-Marie Banier, touristes fiscaux au Liechtenstein

Le cabinet du ministre du Budget, Eric Woerth, a démenti, le lundi 17 mars dans l'après midi, que les trois personnalités citées par *Bakchich* dans son papier de samedi aient pu figurer sur les listings de comptes au Liechtenstein, transmis par les autorités allemandes à la France.

Dans un papier du samedi 15 mars, nous avons, en effet, affirmé que l'écrivain Michel Houellebecq, le photographe François-Marie Banier et le judoka David Douillet apparaissaient dans ces listes. « *Aucune des personnes citées*, indique le cabinet du ministre, *ne figure dans les quelque deux cent noms qui nous ont été transmis* ».

Nous avons tenté de joindre les trois personnes mises en cause. L'agent littéraire de Houellebecq, François Samuelson, nous a répondu rapidement. « *L'écrivain est résident fiscal irlandais depuis dix ans, les artistes ont une fiscalité favorable à Dublin, je ne vois pas pourquoi il s'emmerderait à posséder un compte au Liechtenstein* ». Joint au téléphone, François Marie Banier s'est dit « *assez ahuri* » de voir son nom apparaître ainsi et affirme que c'est « *une erreur* », il n'a jamais eu de compte bancaire du côté de Vaduz.

*Bakchich* maintient ses informations, recueillies auprès de deux sources différentes, à Bercy et à la Direction générale des impôts. Une des trois personnalités citées, François-Marie Banier, a vu son dossier examiné par les brigades, quinze jours après la transmission des fameux listings par les Allemands.

Dans les deux autres cas, il est fort possible que les délits fiscaux, dont Houellebecq et Douillet se seraient rendus coupable, soient aujourd'hui prescrits. Les Allemands ayant investigué sur près de dix ans, au long d'une enquête à tiroirs, les listings datent de périodes différentes. La prescription, en matière d'évasion fiscale, est de trois ans.

Ainsi, le cabinet de Bercy évoque, dans son rectificatif, l'existence de deux cent comptes, alors que les informations que nous avons recueillies font état, au total, de quelque cinq cent noms. Lesquels ont pu, après un premier examen, être ramenés à deux cent, grâce au jeu de la prescription et des résidences fiscales.

De vrais faux comptes, comme on dirait dans le dossier Clearstream ?